



Conseil municipal du 14 octobre 2024, 18h Procès-verbal

Présents : Hervé BUTTARD (Maire) - Roger CHARVET, Dominique JANET-MAITRE, Francis MENU, Nelly PARIS, Évelyne PHILIPPE, Michel VALETTE

Absents : Jérôme CHARREL (procuration donnée à Évelyne PHILIPPE), Eric PUTOT (procuration donnée à Francis MENU)

Quorum : 5

Votants : 9

Secrétaire de séance : Évelyne PHILIPPE

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2024
- 2 – Délibération relative à la demande de subvention au Département de la Savoie au titre du FDEC 2025
- 3 – Délibération relative à la modification des statuts du SIAEP
- 4 – Délibération relative à la convention SDES / Audit énergétique de bâtiments communaux
- 5 – Délibération relative à l'engagement dans la démarche d'ABC / PNRC
- 6 – Points divers

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2024

Approbation à 8 voix pour et 1 abstention (Nelly PARIS) du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2024.

2 – Délibération relative à la demande de subvention au Département de la Savoie au titre du FDEC 2025

Par courrier en date du 7 octobre 2024, la commune a résilié le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de requalification du centre bourg.

Lors de sa séance du 20 septembre dernier, le conseil municipal a toutefois souhaité poursuivre le projet de réhabilitation du local technique/sanitaires publics/local poubelles.

A cet effet, la commune décide de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC 2025. La date limite de dépôt du dossier est fixée au 31 octobre 2024.

➤ ***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés***

3 – Délibération relative à la modification des statuts du SIAEP

La commune de Novalaise a fait le souhait, par délibération de son conseil municipal en date du 25 juin dernier, d'adhérer au Syndicat des Eaux du Thiers au 1^{er} janvier 2025 et de lui transférer sa compétence eau potable.

Le Syndicat a donné son accord par délibération de son comité syndical en date du 18 septembre 2024. Cette adhésion se fera aux mêmes conditions que les autres communes membres.

Toutefois, cet élargissement du périmètre nécessite une modification des statuts du Syndicat, ce que le conseil municipal décide d'approuver.

➤ ***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés***

4 – Délibération relative à la convention SDES / Audit énergétique de bâtiments communaux

Suite au rendez-vous du 23 septembre dernier avec le SDES, un compte-rendu de la visite d'un des appartements situé au-dessus de l'auberge a été transmis en mairie. Concluant sur le fait que le logement n'est pas performant thermiquement au sens des normes actuelles, le SDES a indiqué la possibilité pour la commune de bénéficier de son marché d'audit énergétique avec 4 bureaux d'études. Il existe à ce titre un financement du syndicat à hauteur de 65 % pour ce type de bâtiment.

L'audit énergétique pourrait être réalisé sur l'auberge, les logements et/ou la mairie.

Une convention de prestation de service valant convention financière doit être signée entre la commune et le SDES.

Le conseil municipal décide de ne pas autoriser la signature de cette convention avec le SDES.

➤ *Délibération rejetée avec 5 voix contre (Jérôme CHARREL, Francis MENU, Nelly PARIS, Évelyne PHILIPPE, Eric PUTOT), 3 voix pour (Hervé BUTTARD, Roger CHARVET, Dominique JANET-MAITRE) et 1 abstention (Michel VALETTE)*

5 – Délibération relative à l'engagement dans la démarche d'ABC / PNRC

Lors de sa séance du 28 juin 2024, le conseil municipal s'est positionné en faveur d'une réponse de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) du PNR de Chartreuse.

Pour rappel, réaliser un ABC permet de mieux connaître la biodiversité de sa commune, de favoriser son appropriation et sa prise en compte dans les politiques publiques.

La commune a bénéficié cette année de la dotation aux aménités rurales, d'un montant de 4 992 €, qui peut servir pour financer sa participation à ce projet.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour engager la commune dans ce projet.

➤ *Le conseil municipal décide de surseoir cette délibération dans l'attente de renseignements complémentaires, notamment en termes de coûts de financement pour la commune*

6 – Points divers

⊙ *Croix du cimetière*

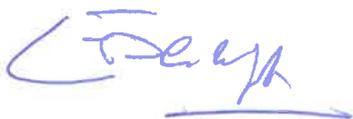
Hervé BUTTARD propose d'en prévoir la rénovation une fois que l'aménagement du nouveau cimetière aura été réalisé.

⊙ *Le Murmure du Gringalet*

Prochain numéro à paraître début décembre 2024

**Prochain conseil municipal :
mardi 12 novembre 2024, 20h**

Le secrétaire de séance
Évelyne PHILIPPE



Le Maire
Hervé BUTTARD

